



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 10 avril 2013**  
**COMMUNE DE BANNEGON**

**Nombre de Conseillers :**

**Date de la convocation :** 28 mars 2013

En exercice	11
Présents	10
Votants	10

L'an deux mil treize, le dix (10) avril, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de BANNEGON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy JAMES, Maire.

**Présents :** Guy JAMES, Guy ALLIAUME, Laurent PICQ, Philippe ANDRE, Laurent CORDEBOIS, Gérard CHARPY, Claude DESOBLIN, Abdelaziz TOUNSI, Christian RICHARD, Jérôme BILBEAU.

**Absents excusés :** M. Jean MERILLEAU

**Pouvoir :** de M. Jean MERILLEAU à M. JAMES

**Secrétaire :** Claude DESOBLIN

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole à M. Jérôme BILBEAU pour la lecture du procès-verbal de la réunion du 19 mars 2013.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du procès-verbal précédent.

***ORDRE DU JOUR***

**Approbation des comptes de gestion 2012**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe (multiservice)

déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2012 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

## Approbation des comptes administratifs 2012

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Guy ALLIAUME, vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Guy JAMES, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### Compte administratif principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultat reporté		120474.09		74034.81		194508.90
Opérations de l'exercice	213408.39	327226.88	60019	86787.68	273427.39	414014.56
TOTAUX	213408.39	447700.97	60019	160822.49	273427.39	608523.46
Résultats de clôture		234292.58		100803.49		335096.07
Restes à réaliser			41130			
TOTAUX CUMULES	-					
<b>Résultats définitifs</b>		<b>234 292.58</b>		<b>100 803.49</b>		<b>335 096.07</b>

### Compte annexe pour le multiservice

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultat reporté		7884.91		25212.10		33097.01
Opérations de l'exercice	1636.34	6173.10	7935.24	0	9571.58	6173.10
TOTAUX	1636.374	14058.01	7935.24	25212.10	9571.58	39270.11
Résultats de clôture		12421.67		17276.86		29698.53
Restes à réaliser			0			-
TOTAUX CUMULES	-					
<b>Résultats définitifs</b>		<b>12 421.67</b>		<b>17 276.86</b>		<b>29 698.53</b>

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après échange d'explications diverses, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs tels que présentés.

### **Bannegon-Affectation du résultat**

Considérant l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2012, soit 234 292.58€, le conseil municipal accepte d'affecter cette somme au chapitre 002.

Considérant l'excédent d'investissement de l'exercice 2012, le conseil municipal accepte d'affecter cette somme soit 100 803.49 € à l'article 001 (recettes d'investissement).

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

### **Budget multiservice – affectation du résultat**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 12 421.67 € à l'article 002 (recette de fonctionnement). Considérant l'excédent d'investissement de l'exercice 2012, le conseil municipal accepte d'affecter cette somme soit 17 276.86 € à l'article 001 (recettes d'investissement).

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

### **Vote du taux des 4 taxes locales**

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des 4 taxes locales notifié par les services fiscaux

Après avoir délibéré, les membres du conseil décident de maintenir les taux tels qu'ils sont présentés, à savoir :

	<i>Bases d'imposition 2013</i>	<i>taux 2012</i>	<i>Proposition taux 2013</i>	<i>Produit attendu Avec taux 2013</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>269 800</i>	<i>18.22%</i>	<i>18.22%</i>	<i>49 158</i>
<i>Foncier bâti</i>	<i>195 800</i>	<i>8.14%</i>	<i>8.14%</i>	<i>15 938</i>
<i>Foncier non bâti</i>	<i>119 300</i>	<i>20.96%</i>	<i>20.96%</i>	<i>25 005</i>
<i>CFE</i>	<i>23 100</i>	<i>21.01%</i>	<i>21.01%</i>	<i>4 853</i>
<b><i>TOTAL</i></b>	<b><i>608 000</i></b>			<b><i>94 954</i></b>

Le maire rappelle que ces taux restent inchangés depuis 3 ans.

### **Vote du Budget 2013**

Le Maire présente le budget unique 2013 équilibré qui s'élève en dépenses et recettes de fonctionnement à : 498 205.00 € et en investissement à 170 694,00€.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2013.

### **Vote du Budget 2013 du multiservices**

Le Maire présente le budget unique 2013 équilibré qui s'élève en dépenses et recettes de fonctionnement à : 18 591.00 € et en investissement à 17 276.00€.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget.

### **Mise à disposition de l'école primaire à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2013**

Monsieur le maire rappelle qu'en application des articles L.1321-1 et suivants du Code du Général des Collectivités Territoriales, disposant que tout transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à

disposition à la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence.

Considérant qu'un certain nombre de compétences en matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements socio-culturels, scolaires et sportifs sont transférées à la Communauté de Communes du Dunois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, il y a lieu de mettre l'école primaire à la disposition de ladite Communauté de Communes du Dunois.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

- **Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de l'école primaire entre la commune de Bannegon et la Communauté de Communes du Dunois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.**

(Il est posé la question du premier étage de l'école et de la nécessité de mettre le bâtiment en totalité à disposition de la CDC du Dunois ; le maire répond par l'affirmative).

<b>Objet : Mise à disposition de la voirie hors agglomération à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2013</b>
---

Monsieur le maire rappelle qu'en application des articles L.1321-1 et suivants du Code du Général des Collectivités Territoriales, disposant que tout transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition à la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence.

Considérant que la compétence concernant la création et l'aménagement de la voirie d'intérêt communautaire a été transférée à la Communauté de Communes du Dunois, il y a lieu de mettre les routes concernées à la disposition de ladite Communauté de Communes du Dunois.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

- **Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de la voirie hors agglomération entre la commune de Bannegon et la Communauté de Communes du Dunois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.**

(Le maire rappelle que seule la bande de roulement des voies est prise en considération et non pas les trottoirs)

### **Questions diverses**

Le maire informe que :

- La borne à incendie va être remplacée suite au contact pris avec Veolia
- 15 plaques de lieudits à remplacer ont été répertoriées ; elles seront remplacées prochainement.

A noter également :

- Un conseiller de la DDT doit se déplacer le 11 avril afin de délimiter les parcelles communales destinées à la construction de maisons individuelles.
- La réfection du chemin de halage à la Fontblisse est terminée.